

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 10 SEPTEMBRE 2021 À 20H**

Le Conseil Municipal de BREILLY, légalement convoqué le Vendredi 3 septembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur PECQUET Etienne, Maire.

Présents : Mme DECAMBRON Béatrice, MM. ALEXANDRE Eric, CASTEL Mathieu, DECAMP Claude, LAGRANGE Louis, LAGRANGE Romain, LECRIVAIN Angélo, PECQUET Alexandre, PECQUET Etienne, PIGNÉ Tony et RIBEIRO José.

Absents excusés : M. AUDECOND Arnaud donne procuration à M. ALEXANDRE Eric ;
M. CAMBIER Yohan donne procuration à M. PIGNÉ Tony ;
M. GAMBIER Gaëtan donne procuration à M. LAGRANGE Romain ;
M. YAHIAOUI Faouzi donne procuration à M. PECQUET Etienne.

Absent : X

Secrétaire de séance désigné : Alexandre PECQUET

Le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Versement en 2021 de la subvention prévue en 2020 de 3500 € à l'ordre du CCAS (titre qui avait été rejeté en 2020).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

Le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal de la réunion du Vendredi 18 Juin 2021 que le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. AMF – PROTECTION JURIDIQUE MULTIRISQUE DES COLLECTIVITES LOCALES, ET PROTECTION FONCTIONNELLE DES ELUS

À la suite des agressions qu'ont pu subir certains élus partout en France, l'Etat a décidé que toute collectivité locale et tout conseiller municipal doivent avoir une protection.

Cette assurance obligatoire doit être financée par la Mairie. Elle s'élève à 87 € par an pour l'ensemble du Conseil Municipal.

Vote pour à l'unanimité.

2. EFFACEMENT DE DETTES – DM N° 1 PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES (6542)

Une famille n'a pas payé sa facture pour l'ALSH. Le montant dû est de 64 €. La famille est insolvable. La trésorerie de Flixecourt nous demande d'effacer cette dette.

Le Conseil Municipal accepte cette demande avec 12 voix pour (3 abstentions : MM. DECAMP, LAGRANGE L. et LAGRANGE R.).

3. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les propositions de subventions pour l'année 2021 ont été présentées puis examinées lors du vote du budget primitif le 27 mars 2021.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des subventions à verser pour l'année 2021.

Article	Association	Montant
6574	ACPG-CATM	150,00 €
6574	SOUVENIR Français	50,00 €
6574	AAFFAM	50,00 €
6574	AMD FLIXECOURT	50,00 €

4. CDG – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR ASSURER LA FONCTION D'INSPECTION HYGIENE ET SECURITE

En application des dispositions du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, l'Autorité Territoriale doit mettre en place une organisation visant à mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité du travail.

En application des dispositions de l'article 5 du décret précité, l'Autorité Territoriale doit désigner un agent qui sera chargé de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité ou peut passer convention à cet effet avec le Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion de la Somme qui s'est doté d'in service Prévention disposant de compétences et des moyens nécessaires propose d'assurer la fonction d'Inspection.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Monsieur le Maire et en avoir délibéré, autorise le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Somme pour assurer la mission d'Inspection d'Hygiène et de Sécurité.

5. FDE – Éclairage public (pose de 2 radars pédagogiques sur la route départementale)

Le Maire présente à l'assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose de 2 radars pédagogiques dans le secteur de la commune suivant :

Sur la route Départementale (un à l'entrée du village en venant de Picquigny et le second dans le milieu de la descente en venant d'Ailly sur Somme).

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 9 254 euros TTC et de solliciter la FDR en vue de lui confier la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Si la FDE accepte, il sera établi entre cette dernière et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux pour la Fédération sous mandat de la commune suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en en charge par la Fédération (20 % du coût H.T. des travaux1 542.00 €
 - Contribution de la Commune.....7 712.00 €
- TOTAL TTC : 9 254.00 €**

Dont 1 518 € récupérable au FCTVA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

6. COURRIER DE M. DECAMBRON SULLIVAN ET MME HOCHARD HELENE CONCERNANT L'ACQUISITION D'UN TERRAIN COMMUNAL

M. le Maire donne lecture du courrier de M. DECAMBRON et Mme HOCHARD, qui souhaitent acheter le terrain communal jouxtant leur propriété.

Aucun terrain communal n'étant à vendre, cette demande est refusée.

Un courrier leur sera envoyé pour les tenir informer de la décision prise.

7. VERSEMENT EN 2021 DE LA SUBVENTION PREVUE EN 2020 DE 3500 € A L'ORDRE DU CCAS (TITRE QUI AVAIT ETE REJETE EN 2020).

Le Conseil *adopte à l'unanimité* la décision modificative N° 2 du budget principal pour l'exercice 2021 relative à des mouvements de 2020 en section de fonctionnement qui ne modifient en rien l'équilibre général du budget.

8. COURRIERS DIVERS

- Les subventions demandées pour changer les éclairages Rue du 60^e R.I., Rue du Marais et Grande Rue ont été refusées.

- Devis pour l'étude de faisabilité de la passerelle piétonne au-dessus de la Somme : 1800 € TTC. Le Conseil Municipal, après discussion, décide de donner suite à ce devis pour faire l'étude de faisabilité (à l'unanimité).

- Madame la préfète de la Somme donne suite à notre recours concernant les constructions illégales d'habitations Rue du 60^e R.I. Une réunion et des groupes de travail seront réalisés avec les services de la préfecture, en présence de plusieurs communes du département qui sont dans la même situation, afin de trouver la meilleure issue possible.

- Idée pour Noël : concours de maison décorée dans le village.

- Les jardinières de la place du village sont souvent dégradées ou déplacées. Réflexion sur leur remplacement ou sur une solution à ce problème. Bloc en béton ? Remplir les jardinières de béton ? Placer des grosses jardinières d'1m³ avec des arbres dedans ?

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Etienne PECQUET lève la séance à 21h40.